

SOMMAIRE

AD : projet d'arrêt d'exploitation des boutiques du 1^{er} et 2^e semestre 2024 1

Information portant sur le plan d'action Nancy 2 Rives 2

Point ASC 2024 et fonctionnement du CSE (AEP) 2

Déclaration préalable NAO inter OS CSE DOGNE du 29 février 2024, [cliquez ICI](#)

(cette déclaration a fait l'objet d'une interruption de séance du CSE DO GNE avec l'ensemble des OS)

AD : projet d'arrêt d'exploitation des boutiques du 1^{er} et 2^e semestre 2024

✓ Information, bilan

Ce dossier d'Information-Consultation s'inscrit dans le cadre du projet d'évolution du modèle de distribution physique en Agences de Distribution (AD) pour la période 2023-2026, dossier présenté en CSEC le 20 octobre 2022 et qui a fait l'objet d'une consultation le 18 janvier 2023. Ce projet prévoit l'arrêt d'exploitation avec une reprise de bail envisagée par Orange Store ou la fermeture de 160 boutiques en Agence Distribution maximum entre 2023 et 2026. Pour mémoire pour la DO Grand Nord Est, il est prévu entre 25 et 35 arrêts d'exploitation sur la période 2023/2026. Le calendrier de mise en œuvre des opérations de redéploiement du réseau de distribution est déterminé chaque année par

chaque Direction Orange en fonction de la capacité de chaque bassin d'emploi à permettre le repositionnement interne des salariés concernés. Ce projet amène à repositionner les salariés concernés sur les métiers à fort enjeu.

- **6 boutiques concernées pour le S1.** Troyes, Dijon Liberté, St Dizier, Douai, Verdun, Louvroil
- **4 boutiques concernées pour le S2** Epemay et Soissons – Pontarlier et Saint Dié.
- **Les boutiques à relocaliser** Amiens Carré Royal, Boulogne, Lille, Reims Valenciennes, Haguenau, Metz et Mulhouse

Bilan global

43 salariés en CDI à repositionner, dont 31 gérés en comité de repositionnement (29 ont été repositionnés sur leur choix 1 et 2 ont été repositionnés sur leur choix 2), 6 salariés ont fait une mobilité à la suite d'un appel à candidature, 3 salariés ont quitté définitivement l'entreprise et 3 salariés hors activité sont rattachés à leur unité d'origine, en attendant un éventuel retour.

Analyse de la CFE-CGC

La filialisation du réseau de distribution au profit d'Orange Store, ex Générale de Téléphone (GDT) poursuit son petit bonhomme de chemin au grand dam des personnels et des clients. A rebours de la concurrence qui étoffe son réseau de distribution, Orange saborde le sien sur l'autel de la compression des coûts. A l'issue du S1 2024, Orange totalisera 114 boutiques, SFR 119, Bouygues 111, Free 61.

A l'évidence, sans être grand cleric, toutes les boutiques non fermées passeront dans le giron de la filiale Orange Store, une structure « low cost » taillée pour maximiser et pérenniser la rentabilité. La CFE-CGC déplore la non-reconduction de

l'accord sur les mobilités géographiques et professionnelles à l'initiative de l'employeur. Cet accord prévoyait un retour possible au sein d'Orange SA.

A moins d'un accord particulier entre les parties, point de possibilité de retour. **Il faut donc savoir qu'intégrer la filiale Orange Store équivaut à une rupture du contrat de travail et à contracter avec un nouvel employeur régi par une nouvelle convention collective.** Nous déplorons également que dans le cadre des reclassements, un salarié souhaitant demeurer en AD n'aura d'autre choix que d'intégrer Orange Store.

Voir aussi la déclaration de la CFE-CGC, [cliquez ICI](#)

Information portant sur le plan d'action Nancy 2 Rives

- ✓ Information et retours de visite

Analyse de la CFE-CGC

Quelques points sur un retour de visite sur site et constats des problématiques restant en suspens :

- Les positions de travail, peu règlementaires et bruyantes (ex : distance entre les bureaux, etc...),
- la domotique du site pas fonctionnelle (ex : pilotage des lumières, rideaux etc...)

- le nombre de places au restaurant qui sont insuffisantes le mardi et le jeudi
- Pour le manque de places de parking, une solution de louer des places autour du site devait être étudiée (pas de retour à ce jour de la direction et services concernés)

Point ASC 2024 et fonctionnement du CSE (AEP)

- ✓ Information et consultation

Force est de constater que 2024 ne rime pas avec maintien du pouvoir d'achat des personnels. La nouvelle grille du « tout en un » accuse une baisse de 30% sur les QF médians et majoritaires. Ce n'est pas une fatalité. Même si le budget des ASC est indexé sur la masse salariale (4,69%), les gisements d'économie sur les frais de fonctionnement existent. Un autre

modèle de redistribution de la valeur est possible. La CFE-CGC le prouve au quotidien depuis plus de 10 ans avec une gestion non déléguée. Résultat des courses : 99% du budget redistribué aux ayant droits. Il ne faut pas s'étonner qu'au sein des 2 SCE où nous sommes majoritaires, le montant moyen redistribué englobant la restauration est de 2980 euros en 2023 ! Un partage de la valeur à comparer avec la grille DOGNE ci-après...

Grille du Tout en un 2024 : A noter la baisse de la masse salariale -10 % sur la DO GNE

AIDES PAR QF ET PAR OD														
QF	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14
Montants en €	1000	900	810	730	650	570	500	440	390	340	310	310	310	250

Voir aussi les résolutions sur :

[Tout en Un](#) – [Budget ASC](#) – [Budget AEP](#)

Vote des élus du TOUT EN UN

- Pour : 23 – (11 CFDT, 6 CFTC, 3FO COM, 3 SUD)
- Abstention : 10 – (6 CFE-CGC, 4 CGT)

Vote des élus sur le BUDGET ASC

- Pour : 27 – (11 CFDT, 6 CFTC, 4 CGT, 3FO COM, 3 SUD)
- Abstention : 6 CFE-CGC

Analyse de la CFE-CGC

La CFE-CGC, tient à exprimer une position ferme et déterminée concernant les résolutions présentées relatives aux propositions ASC. Notre organisation soucieuse de porter et de promouvoir le tableau magique déjà en œuvre depuis quelques années au sein de 2 CSEE où elle est majoritaire. Une majorité permettant une redistribution maximale du budget ASC aux salariés (99%).

Cette décision découle du respect que nous accordons aux votes exprimés par les salariés lors des élections. Les

résultats ont clairement établi un classement où la CFDT arrive en première position, suivie de la CFE-CGC.

Nous tenons à souligner que cette abstention ne signifie en aucun cas un désengagement de notre part, mais plutôt un acte militant de respect envers les salariés et leurs suffrages. Nous restons mobilisés pour défendre les intérêts des salariés, leur pouvoir d'achat et à promouvoir des solutions alternatives qui profitent à l'ensemble des personnels.

Voir aussi la [Déclaration de la CFE-CGC pour les résolutions AEP présentées au CSEE du 29/02/2024](#), [cliquez ICI](#)

VOS REPRESENTANTS CFE-CGC ORANGE VOS

Élus CSEE DO GNE:
AD GNE: Sami BOUSLIMI
A2P GNE: Alexandre ROBLOT
A2P GNE: Ychena HEDDOUCHE
DE DO GNE: Bertrand GEILLER
UCI Est: Mourad KHANNOUSSI
UCI Est: Olivier Marcus
USC: Dabia BEMOUFFOK

Élus suppléants CSEE :
AD GNE : Leïla BELAYACHI
AD GNE : José FIGUEIREDO
A2P GNE : Leïla HAMMICHE
DE GNE : Isabelle GABRY
DOMP GNE : David ATADEGNON
UCI Nord : Djamel REJDAL
USC GNE : Florence TAVERNE

Commissions CSEE :
Emploi Formation : Olivier MARCUS et Alexandre ROBLOT
Egalité pro : Isabelle GABRY et Christine BONDUELLE
Handicap : Corine OURIAGHLI et Ychena HEDDOUCHE
ASC : Vinciane LASSELIN et Rachid BOUDAUD
Restauration : Stéphanie VERCRUSSE
Des marchés : Bertrand GEILLER
Projets Economie Evolution des marchés : Bertrand GEILLER et Emmanuel ANGLLO
Représentant syndical : Marc LEPIN



CHOISISSEZ
CEUX
QUI
AGISSENT !

Retrouvez ce compte-rendu et les publications de votre établissement :
[url page web de l'établissement]

www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFE-CGC

